

DECISION DU PRESIDENT. CA 053-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'acceptation d'un don à l'Université d'Angers (Laboratoire MITOVASC)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'acceptation du don de l'Association pour la Recherche en Endocrinologie et Développement de l'Adulte et de l'Enfant (REDAE).

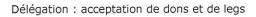
Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 24 avril 2019

Par delégation et pour signature, Le Directeur Général des Services

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 30 avril 2019





Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction			
	Laboratoire MITOVASC			
Nom du donateur	Mor	ntant du don	Centre financier	Observations : nature du don
REDAE Association pour la Recherche en Endocrinologie et Développement de l'Adulte et de l'Enfant	4	. 304,31 €	OTP à créer sous le 911UMR15	Le don de l'Association est destiné au soutien de l'étude menée par le Dr. Mathilde MUNIER intitulée : "étude de l'effet de perturbateurs endocriniens sur l'activité des récepteurs couplés aux protéines G impliqués dans les grandes fonctions endocriniennes". Laboratoire MITOVASC Directeur Daniel HENRION Utilisation : Fonctionnement et gratification de stage

REDAE **CHU Angers** 4 rue Larrey 49933 Angers cedex 09

Angers, le 16 avril 2019

En ma qualité de trésorier de REDAE (association pour la Recherche en Endocrinologie et Développement de l'Adulte et de l'Enfant), je déclare faire un don de 4304.31 euros pour une étude effectuée au sein du Laboratoire MitoVasc (UMR CNRS 6015 - INSERM U1083, Angers) dirigé par le Dr Daniel Henrion, sur:

« Etude de l'effet de perturbateurs endocriniens sur l'activité des récepteurs couplés aux protéines G impliqués dans les grandes fonctions endocriniennes », menée par le Dr Mathilde Munier.

Ce don est destiné au financement de fonctionnement (gratification d'étudiant incluse) d'activités de recherche conformes aux statuts de l'association REDAE dont le siège social est situé adresse de l'association.

Angers, le 16/04/2019

CRÉDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE

10 00 74 20/05/15

Payable en France ANGERS MAINE

Tel: 09.69.396.396 (Appel non surtaxe) N° de compte

96371494976 8205170

ASSOC. R.E.D.A.E. **CHU ANGERS**

4 RUE LARREY 49903 ANGERS CEDEX 9 à rédiger

Signature

(46)